



(Novembre 2004)

Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

Maîtrise de la Quittance à l'OPAC de Paris

Depuis de nombreuses années,
**le SLC et son représentant au Conseil d'Administration,
Emmanuel SPINAT
demandent à l'OPAC la suppression
des mètres carré d'antenne et de timbre d'office
appliqués en dehors de tout cadre réglementaire
sur le loyer des locataires*.**

A l'issue de longues discussions
et d'une dernière proposition du SLC début 2004,
**l'OPAC et le SLC sont enfin parvenus à un accord
pour la suppression progressive
de ces 2 mètres carré de surface corrigée.**

Ainsi,
le Conseil d'Administration du 21 octobre 2004
a décidé que

- **le m² de timbre d'office sera supprimé***
au 1^{er} juillet 2005
- **la suppression du m² d'antenne sera proposée***
pour le 1^{er} juillet 2006
- **il n'y aura pas d'augmentation de loyer en janvier 2005,**
elle n'aura lieu qu'en juillet 2005.

Les locataires des 75 000 logements concernés vont donc bénéficier
d'une économie annuelle de près de 3 millions d'euros.
(à compter de juillet 2005)

**Le SLC se félicite de ces résultats
obtenus grâce au soutien des locataires et de leurs associations SLC.**

**Ils concrétisent la détermination du SLC
pour une meilleure maîtrise de la quittance à l'OPAC de Paris.**

LOCATAIRES, SOUTENEZ L'ACTION DU SLC

* Pour les locataires dont la surface corrigée est affectée par ces mètres carré :
HLM, Palulos, PLA, HBM, HNR, ILN, PCL, ILM, soit près de 75 000 logements.